



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

LA COMMISSION DE LA SANTÉ MENTALE DU CANADA RÉAGIT AU RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR CORRECTIONNEL

CALGARY - La Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) salue la position ferme du Rapport annuel du Bureau de l'Enquêteur correctionnel sur la nécessité d'aborder la «question sérieuse et urgente» de la maladie mentale au sein de la population carcérale, aujourd'hui.

«Nos prisons abritent la plus importante population psychiatrique du pays», affirme Michael Kirby, Président de la Commission de la santé mentale du Canada. "Si nous ne prenons pas des mesures pour remédier à cette réalité, nous mettons à l'écart une part importante de la population qui a droit au même niveau de soins de santé que le reste d'entre nous."

M. Kirby ajoute que, ne pas aborder la question équivaut à retourner à l'époque où la société ne parlait pas des problèmes de santé mentale, comme si ignorer la situation pouvait la faire disparaître.

Louise Bradley, Directrice de l'Exploitation de la CSMC, mentionne que les recommandations de l'Enquêteur correctionnel correspondent à celles de l'Organisation mondiale de la Santé qui insiste fortement sur la nécessité d'une action globale afin d'empêcher que les prisons ne deviennent les asiles pour malades mentaux, du 21^{ème} siècle.

"De nombreux prisonniers ont besoin d'un traitement, mais reçoivent à la place un châtiment», affirme Mme Bradley. «Traiter les problèmes de santé mentale au sein de la population carcérale devrait faire diminuer le nombre de personnes se retrouvant, dans le système pénitentiaire, dès le départ. Et cela constitue un avantage majeur"

La CSMC approuve également d'autres recommandations clés du rapport, notamment:

- L'embauche par les Services correctionnels, de personnel supplémentaire en santé mentale et l'augmentation de la formation en santé mentale pour le personnel déjà en place.
- Un meilleur dépistage des troubles mentaux chez les détenus.
- L'élaboration de plans de gestion clinique des délinquants souffrant de troubles mentaux.
- La mise en place dans chaque région, de soins de santé mentale intermédiaires et
- La création d'équipes pluridisciplinaires incluant des professionnels de la santé mentale, de la sécurité et de la gestion de cas.

"Il est temps d'agir», déclare M. Kirby. «il est dans l'intérêt de tous, de prioriser le traitement des problèmes de santé mentale dans la population carcérale»



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La CSMC est un organisme sans but lucratif créé afin d'attirer l'attention nationale sur les problèmes de santé mentale. Il est financé par le gouvernement fédéral, mais fonctionne de manière indépendante. La CSMC ne fournit pas de services, mais agit plutôt comme un catalyseur pour l'action. Ultimement, l'objectif est de créer un système de santé mentale intégré qui place au centre, les personnes vivant avec une maladie mentale.

-30-

POUR PLUS D'INFORMATION:

Michael Pietrus, Directeur des communications
Commission de la santé mentale du Canada
403-385-4040